

Bilan de la procédure d'élaboration Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy Année 2012

Adopté par le Comité de Bassin le 19 décembre 2012

RAPPEL DES OBJECTIFS ATTENDUS POUR LA FIN DE L'ANNEE 2012

Le planning prévisionnel établi pour l'année 2012 fixait les principaux objectifs suivants :

<i>Objectifs de résultat attendus</i>	<i>Objectifs de délais attendus</i>
Démarrage de l'étude hydromorphologique	Mai 2012
Démarrage de l'étude quantitative	Novembre 2012
Validation du cahier des charges de l'étude qualitative	Décembre 2012
Accompagnement des projets « pré-Contrat »	Toute l'année
Communication auprès des élus et du grand public	Toute l'année

BILAN DES MISSIONS REALISEES EN 2012

L'animation du Comité de Bassin et des différentes instances

NB : Le volet *Animation du Comité de Bassin* ne tient pas compte des comités de pilotage des études qui ont été intégrés au volet *Préparation et le suivi des études préalables*.

Le Bureau qui rassemble, autour du Président du Comité de Bassin, un représentant par intercommunalité (soit au total 9 élus) s'est réuni 6 fois entre mars et novembre 2012. Une seule réunion a eu lieu au 1^{er} semestre du fait du calendrier de préparation des volets hydromorphologique et zones humides. Au 2^{ème} semestre, le Bureau a repris un rythme de travail de l'ordre d'une réunion par mois.

Le Bureau joue un rôle central dans la gouvernance du Contrat de Bassin. Il assure l'interface entre le Comité de Bassin, la structure porteuse (la C2A), les communautés de communes et les communes. Ce mode de gouvernance est un gage de réussite pour la suite de l'élaboration du Contrat et pour la phase opérationnelle. Pour autant, s'appuyant sur la participation assidue des élus, il comporte des faiblesses : la cadence des réunions peut en effet démobiliser certains élus.

Les deux Comités Opérationnels (ComOp) se sont réunis à une seule reprise, au mois d'octobre. Ces deux réunions ont été consacrées au volet zones humides (détaillé dans le Thème C). La participation au ComOp Fier a été relativement satisfaisante (25 participants dont 14 élus). Le public a été beaucoup moins nombreux lors du ComOp Lac, avec 15 participants dont seulement 3 élus.

La séance plénière du Comité de Bassin s'est tenue le 19 décembre. Elle a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration et de déterminer les objectifs pour 2013. Le Comité de Bassin a également débattu du projet de classement des cours d'eau.

L'actualisation du diagnostic et l'identification des enjeux du bassin versant

L'actualisation du diagnostic a représenté en 2011 une part importante du travail. Ce travail s'est prolongé en 2012 par quelques journées consacrées aux reconnaissances de terrain (sur le Fier aval, le Parmand, le Viéran, le Nant de Gillon et les aménagements hydroélectriques EDF).

La préparation et le suivi des études préalables

La préparation et le suivi des premières études préalables ont constitué l'essentiel de l'activité en 2012.

L'étude hydromorphologique

L'étude hydromorphologique constitue la 1^{ère} étude préalable du Contrat de Bassin tant en terme de coût que de résultats attendus.

Le cahier des charges de l'étude a été validé par le comité de pilotage à la suite d'une réunion organisée le 8 février. Comme convenu en réunion, le périmètre de l'étude a été

affiné grâce à l'expertise de l'ONEMA (dont les éléments ont été transmis le 10 avril). La consultation des bureaux d'études s'est déroulée en mai. Deux cabinets (Dynamique Hydro et Burgeap) ont remis une offre s'élevant chacune à près de 200 000 € HT. Les propositions financières des deux candidats étant bien supérieures à notre budget (125 000 € HT), le Bureau a proposé début juillet aux EPCI d'augmenter à la hausse le budget des études. Certaines communautés de communes ayant refusé, le Bureau a donc décidé fin août de lancer l'étude hydromorphologique le plus rapidement possible suivant le cahier des charges validé par le comité de pilotage (sans réajustement). Pour faire face au surcoût de l'étude, le Bureau a proposé de rééquilibrer le plan de financement des études en revoyant à la baisse et/ou en reportant la réalisation de certaines études en phase de mise en œuvre du Contrat. Cette proposition a été validée avec les partenaires financiers.

L'étude hydromorphologique a été confiée au groupement conduit par Burgeap (pour un montant de 193 830 € HT) et a démarré le 9 octobre. Le travail de Burgeap est programmé sur 1 an auquel il faudra ajouter le temps de la concertation et de la validation. Le démarrage de l'étude a donné lieu à une réunion du comité technique le 25 octobre où ont été présentés l'équipe de projet, le périmètre de l'étude, le calendrier, le phasage, la méthodologie et la stratégie de concertation. La fin de l'année sera consacrée aux reconnaissances de terrain de Burgeap.

Parallèlement, une campagne de levés topographiques par LIDAR (laser aéroporté) a été réalisée fin avril / début mai sur les principaux cours d'eau amont du bassin (lits mineur et majeur) de manière à disposer des données dès le démarrage de l'étude hydromorphologique. La mission a été réalisée par la société API (pour un montant de 31 802 € HT).

L'étude qualitative

Considérant qu'une étude qualitative globale (menée à l'échelle du bassin versant et traitant de toutes les problématiques) ne sera pas suffisamment précise pour garantir des fiches-actions opérationnelles, quatre thématiques d'étude ont été proposées :

- Les eaux pluviales ;
- Les pressions issues des activités industrielles et artisanales et des sites et sols pollués ;
- Les pressions issues des activités agricoles ;
- Les apports en HAP (thématique d'étude proposée par le SILA).

Compte tenu du réajustement du plan de financement global des études et du coût estimatif de ces 4 études, le Comité de Bassin a validé les deux études prioritaires :

1. **Les eaux pluviales** : L'objectif de l'étude est, à l'échelle du bassin du Lac et de l'agglomération annecienne, de faire un état de la connaissance sur les eaux pluviales et les systèmes de gestion, d'identifier les problèmes connus, d'analyser le niveau de prise en compte dans les documents d'urbanisme, d'évaluer les risques compte tenu des perspectives d'urbanisation et des projets de travaux de gestion des eaux pluviales, de définir les enjeux par territoires, de déterminer les périmètres de gestion adaptés, de recenser les attentes des maîtres d'ouvrage et de définir le cadre pour la réalisation de schémas directeurs (objectifs, méthodologie, cahiers des charges types).
2. **Les substances toxiques** : Pour répondre à l'objectif assigné par le SDAGE au bassin versant, il est proposé de cibler l'étude sur les pollutions industrielles aux substances toxiques. Compte tenu des nombreuses données existantes, en particulier celles issues du RSDE, l'étude visera dans un premier temps à synthétiser l'ensemble des données disponibles afin de quantifier et caractériser les niveaux de pollution, et de pré-identifier les sources d'émission et les voies d'apport (tranche ferme). L'étude couvrira l'agglomération annecienne et le bassin du Lac. L'extension du périmètre d'étude au reste du bassin versant devra être examinée. Une tranche

conditionnelle portant sur une campagne d'analyses complémentaires pourra être prévue.

Il s'agira d'étudier le report en phase opérationnelle du Contrat des deux autres thématiques d'étude :

- L'étude sur les pratiques agricoles
- L'étude sur les HAP

L'étude quantitative

Le volet quantitatif du Contrat a bénéficié en 2011 du travail de Thomas LEMONDE qui a été accueilli en stage à la C2A pendant 4 mois. Son analyse comparative entre les prélèvements et ressources en eaux superficielles devait être synthétisée en 2012 afin de mettre en évidence le complément d'étude à lancer. Faute de temps, ce travail est reporté 2013.

Le volet zones humides

Au vu des enjeux liés aux zones humides sur le bassin versant et de la motivation de plusieurs collectivités dans ce domaine, le futur Contrat de Bassin intégrera une stratégie d'action en faveur des zones humides.

L'inventaire départemental des zones humides réalisé entre 1995 et 2000 et mis à jour ponctuellement constitue une base de connaissances intéressantes mais parfois anciennes et insuffisantes. Le Conseil Régional et le Conseil Général ont donc missionné Asters pour actualiser et compléter l'inventaire sur le bassin du Fier et du Lac.

Cette mission s'est déroulée entre avril et novembre 2012 et a fait l'objet de prospections sur 370 zones humides.

L'inventaire mis à jour fournira des informations précieuses sur la localisation des zones humides, leurs caractéristiques et leur fonctionnement.

Parallèlement à la mission d'Asters, une enquête a été menée auprès de toutes les communes du bassin versant¹ afin de :

- recueillir des informations sur les zones humides (en complément des reconnaissances d'Asters),
- recenser les projets et les démarches en faveur des zones humides,
- déterminer les attentes et les besoins des élus.

A ce jour, plus de 2/3 des communes ont répondu à cette enquête. Près de 2 communes sur 3 ont fait part d'attentes auxquelles pourrait répondre le Contrat : il s'agit principalement d'un accompagnement technique et d'un soutien financier.

L'étape suivante consistera à élaborer la stratégie d'action du Contrat (formalisée au travers des fiches-actions). La stratégie d'actions tiendra compte de l'intérêt des zones humides, de leur vulnérabilité et des opportunités locales (volontés d'engagement des collectivités, contexte foncier favorable...). Cette étape sera pilotée par le Comité de Bassin et devra être intégrée à l'enveloppe financière affectée à l'élaboration du Contrat.

1 Les 6 communes à cheval sur les bassins des Usses et du Fier (Allonzier, Chilly, Clermont, Droisy, Seyssel, Villy-le-Pelloux) ont été enquêtées par le SMECRU en 2011 dans le cadre de la préparation du Contrat de Rivière des Usses. Les questionnaires qu'avaient remis ces communes au SMECRU ont également été exploités dans le cadre du Contrat de Bassin Fier & Lac.

Deux cycles de réunions ont été organisés en 2012 pour suivre l'avancement du volet zones humides :

- Une réunion en avril a rassemblé les représentants des communautés de communes et des SCOT du bassin versant, les partenaires financiers du Contrat (Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau), la DDT, l'ONEMA et Asters. Outre des informations sur le contenu et l'intérêt de l'inventaire, cette réunion a permis de présenter la mission d'actualisation et les suites à donner. Il a notamment été question des moyens à mettre en œuvre pour associer les communes lors des reconnaissances de terrain puis les mobiliser en phase de construction des fiches-actions.
- Les deux Comités Opérationnels (ComOp) Fier et Lac ont été réunis en octobre et ont associé les communes, les communautés de communes, les collectivités associées (SCOT, PNR, SMIAC, SILA...), les partenaires techniques (Asters, chambre d'agriculture, FRAPNA, Conservatoire du littoral, DDT, ONEMA...) et financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional). Chacune des deux réunions a été précédée d'une visite de terrain (à Groisy sur le marais de l'Etang et à St-Jorioz sur le marais de l'Enfer). Visites et réunions ont permis d'aborder de manière complémentaire les fonctions des zones humides, les menaces, la réglementation, les mesures opérationnelles de gestion et de préservation, l'inventaire des zones humides et sa mise à jour en 2012, la stratégie d'action dans le cadre du Contrat de Bassin. Une grande partie des débats a porté sur la réglementation s'appliquant sur les zones humides, la portée de l'inventaire départemental et l'intérêt d'alimenter mutuellement l'inventaire, les documents d'urbanisme et les projets locaux.

L'étude piscicole

L'étude dite *piscicole* s'oriente vers une étude multi-fonctionnelle ciblée sur quelques cours d'eau dans le but de restaurer le bon état écologique des cours d'eau.

Une réunion portant sur la restauration du Viéran aval a été organisée en juin avec les acteurs de la pêche (fédération, AAPPMA, société de pêche). Les participants ont convenu de l'opportunité de mener une étude globale à l'échelle du cours d'eau qui tienne compte des enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau (et de traitement des pollutions organiques diffuses d'origine agricole / domestique et des pollutions chimiques ponctuelles provenant de rejets industriels) et de reconquête de l'espace de bon fonctionnement du Viéran (restauration de la continuité écologique, gestion de la ripisylve, lutte contre les invasives, renaturation du tronçon rectifié).

Dans la mesure où l'étude hydromorphologique permettra de définir la référence biologique par tronçons et d'identifier les cours d'eau sur lesquels il est opportun de mener un diagnostic écologique complémentaire, l'étude *piscicole* sera engagée dans un 2^{ème} temps.

Le volet sensibilisation

La valorisation du patrimoine lié à l'eau avait été identifiée en 2011 comme une thématique à traiter dans les études préalables au Contrat.

La réflexion menée en 2012 (en collaboration avec le SMECRU) a mis en évidence que :

- l'objectif peut être élargi à un plan de sensibilisation déclinant le volet C du Contrat afin d'intéresser les citoyens à leurs rivières, promouvoir leur préservation, sécuriser les usages et les pratiques, initier une gestion collective des cours d'eau...
- la sensibilisation des acteurs peut prendre différentes formes (informer, expliquer, donner du sens, créer du lien...), s'appuyer sur différents « supports » (un sentier, un point de vue, un ancien moulin...), se traduire par différentes actions...

Compte tenu de son engagement dans la sensibilisation des citoyens sur les communes du Fier aval et de son expérience dans les Contrats, le CPIE Bugey Genevois a été associé à la préparation de ce volet.

L'accompagnement des actions pré-Contrat

Dans la mesure où des actions sont susceptibles d'être lancées sur le bassin versant avant la phase opérationnelle du Contrat, le Comité de Bassin a décidé d'accompagner les projets qui répondent déjà aux objectifs du Contrat en les soutenant auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Conseil Général).

En 2012, deux communes ont déposé un dossier :

- La commune de Veyrier-du-Lac s'est dotée en 2008 d'un plan de gestion de ses ruisseaux visant à limiter les risques hydrauliques dans les secteurs urbanisés. Elle a sollicité début 2012 le Comité de Bassin afin d'obtenir des subventions pour les travaux inscrits dans son plan de gestion. A la suite du dépôt de ce dossier, la commune a été informée des modalités de subvention. Dans le but de préciser la nature des travaux à engager, une réunion est prévue avec la commune, son maître d'œuvre (l'ONF), le Conseil Général (financeur potentiel), la DDT et l'ONEMA → réunion programmée en janvier 2013.
- La commune de Hauteville-sur-Fier a commandé en 2005 une étude sur le ruisseau de Lagnat afin d'analyser son fonctionnement hydraulique et d'identifier les actions à mener pour limiter les débordements dans le hameau du Vernay. La commune a sollicité début 2012 le Comité de Bassin afin d'identifier les possibilités de financement des travaux. Une demande de précisions portant sur les scénarii techniques développés par le bureau d'études a été transmise à la commune en mai → sans réponse à ce jour.

Parallèlement, plusieurs porteurs de projets (à différents stades d'avancement) ont été rencontrés : les communes d'Epagny (projet de gestion du Nant de Gillon et de la zone humide des Marais Noirs), de Seynod/Annecy (projet de réhabilitation de la zone humide des Césières), la C2A (projet de valorisation de zones humides en bordure du sentier de randonnée « Tourbières et Marais » à Seynod).

A noter que le Conseil Général a associé le Comité de Bassin au suivi des études en cours sur la plaine du Fier et le Champfroid.

L'avis de la C2A a également été sollicité sur deux dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :

- Le prélèvement d'eau pour la retenue de Merdassier à Manigod → pas d'avis formalisé (demande de renseignements complémentaires transmise par mail à la DDT) ;
- Le remblaiement de la zone humide « Le Grand Marais » à Seynod → avis favorable avec réserves formalisé au travers d'un courrier transmis à la DDT en août.

La gestion des financements

La gestion financière de la procédure s'est traduit en 2012 par :

- le suivi du partenariat financier avec les communautés de communes et la réalisation de deux appels à participation ;
- la réalisation et le suivi des demandes de subventions ;
- la préparation du budget prévisionnel 2013.

La communication autour du Contrat de Bassin

La démarche de communication s'est concrétisée en 2012 par :

- la parution d'articles dans les bulletins de la C2A et de la CC de la Rive Gauche, dans le journal communal de Veyrier-du-Lac et dans la revue *Alpenscène* de la CIPRA² ;
- une intervention au congrès annuel de la SEA à La Clusaz et à l'assemblée générale de l'AAPPMA de l'Albanais à Rumilly ;
- la participation à l'exposition organisée par la ville d'Annecy sur le lac d'Annecy.



L'article de la CC de la Rive Gauche consacré aux zones humides (paru à l'été 2012)



La concertation dans le cadre des Contrats, thème de l'article d'*Alpenscène* (la revue de la CIPRA tirée à 15000 exemplaires est distribuée dans les pays de l'arc alpin)



L'exposition « Le lac d'Annecy, de l'indifférence à la sauvegarde » (mise en place en juin à l'hôtel de ville d'Annecy) aborde le projet de Contrat de Bassin

Une réflexion autour d'un logo pour le Contrat de Bassin a été engagée en mai. Au vu des devis transmis par les entreprises consultées, cette réflexion a été suspendue.

2 CIPRA = Commission Internationale pour la Protection des Alpes



Dans le prolongement de la première réunion consacrée à l'hydromorphologie en octobre 2011, une visite de terrain a été organisée le 20 septembre sur l'Eau Morte et a associé toutes les communautés de communes du bassin versant. Cette visite a permis d'illustrer le témoignage de la CC du Pays de Faverges qui s'est engagée dans un plan de gestion sur le Saint-Ruph et l'Eau Morte. Cette rencontre s'est révélée une nouvelle fois très enrichissante. La majorité des communautés de communes était représentée.

Le suivi des dossiers en lien avec le Contrat

Plusieurs dossiers en lien avec le Contrat ont nécessité un suivi particulier. Il s'agit notamment de :

- la mise en œuvre de la Directive Inondation et la sélection des Territoires à Risques inondation Importants qui a donné lieu à un avis du Comité de Bassin transmis au Préfet de Bassin en septembre ;
- l'inventaire des frayères au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement ;
- la révision du classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ;
- la mise en œuvre du plan national de restauration de la continuité écologique (ouvrages prioritaires au titre du Grenelle) ;
- la cartographie de la Trame Verte et Bleue (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)...

Par ailleurs, la collaboration avec les territoires voisins (le Chéran et les Usse) a été poursuivie et a fait l'objet de nombreux échanges. Des contacts réguliers avec le SMECRU³ ont permis d'affiner les limites de bassin versant (secteurs d'Allonzier et de La Balme-de-Sillingy), d'articuler nos démarches respectives sur le volet zones humides et de travailler conjointement à la préparation des volets eaux pluviales et sensibilisation. Une réflexion a par ailleurs été engagée avec le SMIAC⁴ sur la coopération à mettre en place entre les deux territoires.

³ SMECRU = Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usse

⁴ SMIAC = Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

Etat d'avancement de la procédure d'élaboration du Contrat de Bassin au 31 décembre 2012

Objectifs de résultat attendus :	Atteints ?	Objectifs de délai attendus :	Atteints ?	
Démarrage de l'étude hydromorphologique	☺	Mai 2012	☹	→ Octobre 2011
Démarrage de l'étude quantitative	☹	Novembre 2012	☹	
Validation du cahier des charges de l'étude qualitative	☹	Décembre 2012	☹	
Accompagnement des projets « pré-Contrat »	☺	Toute l'année	☺	
Communication auprès des élus et du grand public	☹	Toute l'année	☺	
Missions complémentaires réalisées en 2012 :				
Démarrage du volet Zones humides		Mars 2012		
Lancement de la réflexion autour du volet Sensibilisation		Juillet 2012		
Suivi des dossiers en lien avec le Contrat		Toute l'année		

Le bilan comparatif entre les objectifs attendus et les objectifs atteints à la fin de l'année 2012 fait apparaître que :

➤ **L'étude hydromorphologique n'a démarré qu'en octobre mais a pu bénéficier dès son lancement des données LIDAR**

Le démarrage de l'étude hydromorphologique a subi du retard en début d'année. D'une part le cahier des charges a été validé tardivement, en avril (certains membres du comité de pilotage ayant tardé à transmettre leur avis). D'autre part, le marché spécifique portant sur l'acquisition d'une couverture topographique LIDAR a été consommateur de temps, particulièrement au 1^{er} trimestre. En contre-partie, les données LIDAR ont pu être fournies à Burgeap dès le démarrage de l'étude. Enfin, à la demande de la C2A, les propositions financières ont été réexaminées en juillet par les candidats. Le coût de l'étude a finalement conduit le Bureau, au cours de l'été, à modifier la stratégie de financement des études.

➤ **Le volet Zones humides a démarré plus tôt que prévu, au détriment de la préparation de l'étude quantitative**

La préparation du volet zones humides était initialement programmée en 2013. L'actualisation de l'inventaire des zones humides - prise en charge intégralement par le Conseil Régional et le Conseil Général - a finalement débuté en avril 2012. La mission d'Asters a été réalisée en collaboration avec le Comité de Bassin. Elle a par ailleurs été couplée à une enquête des communes ainsi qu'à deux cycles de réunions (et visites de terrain) destinées aux élus.

➤ **La préparation du volet Qualité n'a démarré qu'en milieu d'année et a conduit à prioriser les études sur les eaux pluviales et les substances toxiques**

Le 1^{er} semestre 2012 ayant été consacré aux volets hydromorphologique et zones humides, c'est en juillet que la préparation du volet qualité a débuté. Quatre thématiques d'étude ont été proposées. Après consultation des communautés de communes et des partenaires, le Comité de Bassin a décidé le lancement en phase préalable au Contrat de deux études : l'une portant sur les eaux pluviales, l'autre sur les substances toxiques. La priorité est donnée à l'étude sur les eaux pluviales.

➤ **La réflexion autour du volet Sensibilisation a démarré en juillet et devra faire l'objet d'un débat avec le Bureau et les partenaires**

Cette réflexion a été conduite en collaboration avec le CPIE Bugey Genevois et le SMECRU (Contrat de Rivière des Usses). Le Comité de Bassin a approuvé la réorientation de l'étude sur la valorisation du patrimoine vers un plan de sensibilisation global.

➤ **L'accompagnement des projets « pré-Contrat » et la communication ont été poursuivis en 2012 mais en « 2^{ème} priorité »**

Faute de temps, les démarches de communication et d'accompagnement des porteurs de projets n'ont pas été impulsées comme en 2011. Elles ont principalement été menées au gré des opportunités et ont pu profiter de l'information effectuée l'année dernière. Le nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'accompagnement des projets a été limité. En terme de communication, les résultats sont en deçà des objectifs fixés en début d'année. La réalisation des panneaux d'information et la participation à des manifestations n'ont pas pu être engagées cette année. La priorité en terme de communication reste l'information et la mobilisation des acteurs du Contrat.

➤ **Le temps imparti au suivi des dossiers en lien avec le Contrat a été sous-estimé**

En tant qu'instance représentative des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant, le Comité de Bassin a été associé en 2012 à plusieurs dossiers. Si le temps passé à suivre ces dossiers ne bénéficie pas directement à l'élaboration du Contrat, la consultation du Comité de Bassin permet aux acteurs locaux d'être partie prenante d'un certain nombre de décisions (citons la déclinaison locale de la Directive Inondation, la révision du classement des cours d'eau, l'inventaire réglementaire des frayères...). C'est bien le rôle du Comité de Bassin en tant qu'organe de représentation et de concertation qui est confirmé.

Objectifs pour l'année 2013

Le planning prévisionnel établi pour l'année 2013 fixe **les principaux objectifs** suivants :

<i>Objectifs de résultat</i>	<i>Objectifs de délai</i>
Démarrage de l'étude sur les eaux pluviales	Juillet 2013
Démarrage de l'étude sur les substances toxiques	Octobre 2013
Validation des objectifs du volet quantitatif du Contrat + (le cas échéant) définition des objectifs de l'étude	Décembre 2013
Validation de la phase 2 de l'étude hydromorphologique	Décembre 2013
Elaboration de la stratégie d'action du volet Zones Humides	Décembre 2013
Elaboration du plan de sensibilisation	Décembre 2013